

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ARC PATRIMOINE

Part C : FR0010010876

Société de gestion : Financière de l'Arc, groupe Financière de l'Arbois

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance liée aux marchés d'actions et de taux principalement des pays de l'OCDE, sur la durée minimale de placement recommandée de trois ans, dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.

Cette forme de gestion ne nécessite pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, le portefeuille pourra être rapproché a posteriori de l'indicateur composite de comparaison suivant : 1/3 MSCI World Index dividendes réinvestis, 1/3 EONIA capitalisé, et 1/3 FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y.

Le FCP est un OPC d'OPC multi-gestionnaires. L'équipe de gestion met en place une gestion active à partir d'une approche Top-Down, analyse macro-économique de l'environnement (analyse de l'activité économique, de l'inflation, des politiques monétaires et de change). À la suite de cette analyse, l'équipe de gestion définit une allocation d'actifs stratégique.

Le choix des OPC composant l'actif est donc déterminé en fonction :

- des anticipations de marchés sur les différentes zones d'intervention, à l'issue d'une réunion spécifique de la société de gestion déterminant les perspectives économiques sur un horizon de 3 mois ;
- des performances des produits appréciées sur des durées différentes ;
- de la récurrence de cette performance dans le temps ;
- des processus de gestion des sociétés de gestion qui les commercialisent appréciés au travers de filtres quantitatifs et qualitatifs permettant de sélectionner les meilleures sociétés de gestion.

Cette allocation stratégique est suivie d'une allocation tactique, permettant de définir les secteurs et les zones géographiques d'exposition, fonction des anticipations de marché définies par la société de gestion.

Pour des raisons de diversification des risques, la part des OPC utilisés gérés par une même société de gestion au sein de l'actif d'ARC PATRIMOINE, ne pourra pas excéder 25 % de l'actif net du Fonds.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- Jusqu'à 60 % de son actif net sur les marchés d'actions, au travers d'OPC et de titres en direct de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents, de toute tailles de capitalisations et de tous secteurs dont :

- 20 % maximum en actions de sociétés de petite et moyenne capitalisation,
- 10 % maximum en actions de pays émergents via des OPC uniquement.

- Jusqu'à 90 % de son actif net en titres de créance et/ou instruments du marché monétaire, au travers d'OPC et de titres en direct dont la notation minimale est de : A-3 et F-3 S&P et Fitch et P-3 Moody's (ou d'une notation minimale équivalente selon la société de gestion) libellés en euro et/ou autres devises, du secteur public ou privé principalement émis sur un marché réglementé de l'OCDE ;

et ou

dans la limite de 40 % maximum, d'instruments de taux spéculatifs de sociétés du Stoxx 600 et du SBF 250 à caractère spéculatif de notation inférieure à A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's (ou à défaut, une notation équivalente selon la société de gestion) ou non notés.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

La partie exposée en produits de taux est gérée dans une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et 5.

- Jusqu'à 100 % de son actif net en parts d'OPCVM français ou étranger (y compris des ETF), et/ou, dans la limite de 30 % de l'actif net, de FIA (dont des FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle) répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP peut avoir recours à des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés, français et/ou étrangers à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, et d'actions, dans la limite de 120% d'exposition. Ces instruments seront utilisés uniquement à but de couverture pour le risque de change. Le FCP sera exposé jusqu'à 30 % maximum au risque de change sur des devises hors euro.

Le Fonds peut intervenir sur les dépôts, emprunts d'espèce, acquisitions et cessions temporaires.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans.

Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscription et de rachat : les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour de Bourse ouvré à 12 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible
rendement potentiellement plus
faible

À risque plus élevé
rendement potentiellement plus
élevé



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette classification est basée sur l'ampleur des variations de la valeur liquidative (volatilité) sur la durée de placement recommandée et représente la mesure raisonnable du profil de risque du Fonds.

Cet indicateur permet de mesurer la performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

L'indicateur de risque et de rendement est de 4 et ne permet pas de garantir votre capital. Le FCP est classé dans cette catégorie en raison de son exposition principalement aux marchés de taux et aux marchés actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, pouvant induire des variations fortes, et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse.

RISQUE IMPORTANT NON PRIS EN COMPTE DANS LE CALCUL PAR L'INDICATEUR DE RISQUE :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs souverains, publics ou semi-publics, privés, par exemple de leur notation, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

La survenance de ce risque peut entraîner la baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

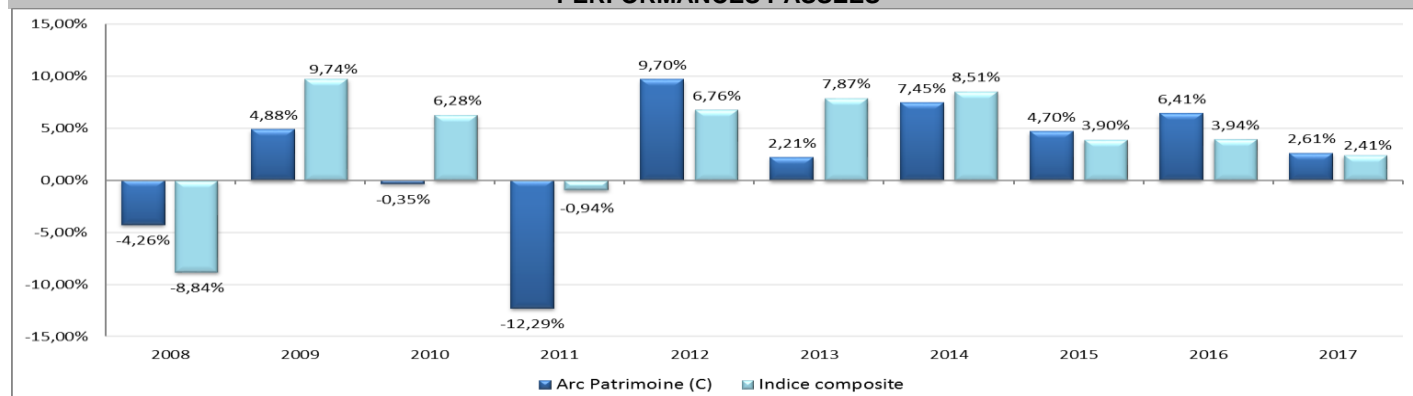
FRAIS PRÉLEVÉS AVANT OU APRÈS INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTRÉE	2,00 % (*)
FRAIS DE SORTIE	Néant
(*) Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS SUR UNE ANNÉE	
FRAIS COURANTS	2,78 % TTC (**)
FRAIS PRÉLEVÉS PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(**) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le montant des « frais courants » sur fonds sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.financieredelarc.com.

PERFORMANCES PASSÉES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur composite de comparaison est calculée coupons réinvestis pour l'EONIA capitalisé, et pour le FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5Y et, depuis le 01/04/2013 dividendes réinvestis pour l'indice pour le MSCI World.

Les conditions de réalisation des performances passées ont été modifiées à compter du 1^{er} juillet 2013.

DATE DE CRÉATION DU FONDS : 06/10/2003.

DEVISE DE LIBELLÉ : euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DÉPOSITAIRE : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **Financière de l'Arc** - 260, rue Guillaume du Vair, 13090 Aix-en-Provence
Service commercial - Tél : 04.42.53.88.90 – Site internet : www.financieredelarc.com

LIEU ET MODALITÉS D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : dans les locaux de la société de gestion et sur le site internet de la société de gestion.

RÉGIME FISCAL : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

RESPONSABILITÉ : la responsabilité de la Financière de l'Arc ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Les parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux États-Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933).

L'OPC a opté pour l'application du statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus complet et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

RÉMUNÉRATION : L'ensemble des dispositions de la politique de rémunération s'applique aux « preneurs de risque » : ces derniers sont identifiés au regard des fonctions exercées mais également de leur niveau de rémunération globale, en particulier si cette dernière se situe dans la même tranche de rémunération que celle des preneurs de risque et si leur activité professionnelle peut avoir une incidence significative sur les prises de risques de la Société de Gestion ou des FIA gérés. Au sein de la Financière de l'Arc, les « preneurs de risque » correspondent aux collaborateurs identifiés au regard des fonctions exercées (les membres de la Direction ; les gérants de FIA et OPCVM ; le contrôleur des risques). La politique s'applique aux rémunérations numéraires suivantes : (i) la part fixe des rémunérations des collaborateurs salariés concernés et (ii) la partie variable de la rémunération des collaborateurs salariés concernés. Le détail de la politique de rémunération est disponible sur notre site internet www.financieredelarc.com.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Financière de l'Arc est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 octobre 2018.